

ARMAND IV d'Alegre, baron d'Allègre.



Fils d'Eustache baron d'Allègre et de Sybille de La Roue, Armand IV est, entre autres huit enfants, 3 fils et 5 filles, frère d'Odine et d'Agnès.

En 1309 Armand III, oncle d'Armand IV, restant sans enfant mâle de ses deux mariages a testé en faveur d'Eustache, son frère cadet, père d'Armand IV.

Après la mort d'Eustache (postérieure au 9 janvier 1343), c'est donc Armand IV qui est devenu baron d'Allègre, seigneur de Chomelix, de Saint Just, d'Auzelles, etc.

Avant le 10 octobre 1345, Armand IV est époux d'Alix de Chalencon, fille de Guyot de Chalencon et d'Isabelle Dauphin d'Auvergne, et soeur de Guillaume III seigneur de Chalencon. Selon Chabrol, dans ses *Coutumes d'Auvergne*, ils auraient eu huit enfants.

Selon Chabron, dans son *Histoire manuscrite de la maison de Polignac*, Armand IV et Alix de Chalencon n'auraient eu qu'un fils unique, Eustache, et deux filles, Alix et Sybille. Cet autre Eustache serait mort avant son père. Armand IV n'ayant alors plus que ses deux filles, selon Chabron, il leur aurait substitué Bertrand de Saint Nectaire « au cas qu'elles décéderaient en pupillante ».

Selon Anselme, le 10 octobre 1345, Armand IV donne une quittance sur ses gages et sur ceux de cinq écuyers de sa compagnie à Jean Chauvel, trésorier des guerres à Limoges. Dans cet extrait de quittance il est dit sire d'Alegre et époux d'Alix de Chalencon.

Cette pièce, nous dit Anselme porte le sceau d'Armand IV, en cire rouge, « Parti ; au 1, l'écu écartelé orlé de fleurs-de-lis, qui est des Chalencon ; au 2, **semé de France, 3, 2 et 1, qui est d'Alegre** ».

Note. Cet énoncé de l'écu d'Armand IV est une somme d'ambigüités.

Ce qui suit peut être jugé sans importance. C'est oublier que l'héraldique (science des écus) et la sigillographie (science des sceaux) sont deux branches annexes utiles à l'Historien. Elles permettent en effet de reconnaître un personnage et de dater, localiser, authentifier un acte ou un événement. Un sceau est mal fait est rarissime car les écus et les sceaux étaient, pour les familles elles-mêmes, la manière de s'identifier, d'authentifier un document.

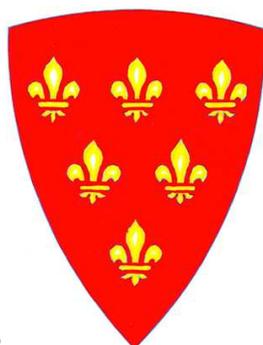
1. L'écu est dit écartelé, autrement dit divisé en quatre parties. Or Anselme ne décrit (on dit *blasonne*) que deux parties.

Il ne s'agit donc pas d'un écu écartelé, mais d'un écu « parti », seulement divisé en 2.

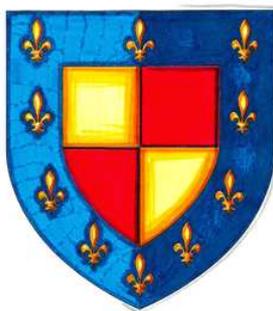
Dans ce cas on place à dextre les couleurs du père ou de l'époux, et à senestre celles de la mère ou de l'épouse. C'est d'ailleurs bien ainsi qu'est « parti » l'écu d'Agnès, soeur d'Armand et épouse d'Ithier Raibe de Saint-Marcel.

2. Anselme place en 1 Chalencon et en 2 Alegre. Or la maison paternelle est toujours en 1. Ce sceau pourrait être celui d'Alix de Chalencon, et non celui de son époux Armand IV, qui, lui, aurait porté au 1 d'Alegre et au 2 de Chalencon.

Voici les deux écus familiaux dont serait composé l'écu d'Armand IV.



Au 1, d'Alegre



Au 2, de Chalencon

3. Seul le champ de l'écu de Chalencon est dit écartelé. Anselme, si c'est bien lui qui décrit le sceau, oublie de dire que les fleurs-de-lis sont en orle sur la bordure et non dans le champ.

4. Pour l'écu des Alegre, Anselme dit qu'il est semé de fleurs-de-lis... 3, 2, 1, ce qui est la disposition de six fdl et non pas d'un semis où les fdl coupées sur le pourtour et le long de la ligne médiane de la partition doivent être visibles pour la différencier d'une partition d'un semis.



Voici ce que serait une partition d'un « semé de fleurs-de-lis » pour la branche masculine.

Cela ne peut pas être confondu avec un « six fleurs-de-lis, 3, 2, 1 ».

Par ailleurs un sceau d'Armand IV est bien donné comme à six fleurs-de-lis, 3, 2, 1. Ce blasonnement présente au moins quatre décalages avec ce qui est connu et visible. C'est beaucoup pour un seul sceau.

Surtout si on le rapproche du sceau connu d'Agnès, qui, lui, est bien disposé mais ne montre que six fdl..

Toutes ces raisons me font douter de la réalité du semis de fleurs-de-lis. Tout au moins elles me font penser que les deux dispositions ont existé, consécutivement ou aux mêmes époques.

On ajoutera que semis ou six ne sont pas une différence qualitative !

On en dirait autant des écus des d'Apchon... et de ceux des rois de France !

1352. Anselme signale un accord du 4 novembre 1352 entre Armand IV et Jean de Chandorat évêque du Puy.

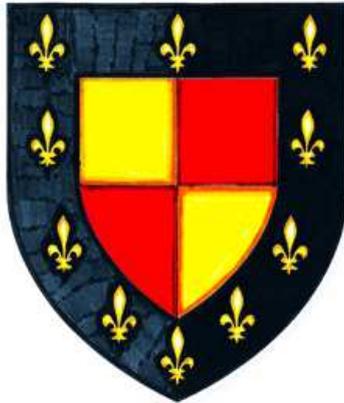
1360-1361. On retient en général d'Armand IV la guerre privée contre Guillaume III de Chalencon son beau-frère, et contre autre Guillaume de Chalencon chanoine de Notre Dame du Puy, son oncle.

Guillaume III était frère d'Alix, l'épouse d'Armand IV et donc beau frère d'Armand IV baron d'Allègre.

Quand à cet autre Guillaume de Chalencon, frère cadet de Guyot, il était oncle d'Alix, fils de Guillaume II de Chalencon et de Clémence de Roche. Il devient seigneur de Chomelix le Bas et

se dit aussi seigneur de Pontempeyrat en 1330, quand son oncle, autre Guillaume chanoine de Notre Dame du Puy meurt.

L'écu des Chalencon est aussi donné avec une bordure de sable (noire)



Chabron, historiographe de la maison de Polignac, donne de cette guerre privée, ce récit, peut-être partisan :

« *La querelle provenait des limites de leurs juridictions de Chomelis le Haut et Chomelis le Bas, terres s'attouchant porte à porte, côté cy de la maison de Chalancon et de l'autre de la maison d'Alegre.*

Le seigneur d'Alegre (Armand IV) fut le premier agresseur et qui, sur quelque mécontentement par lui reçu des officiers de Chomelis le Bas, abusant de la licence du temps au (détriment) du seigneur de Chalancon, son nepveu (en fait il sont beaux frères), fit une cavalcade à main armée dans toute la terre de Chaumelis le Bas avec ravage et excez qu'il ne porta pas loin, car le seigneur de Chalencon des plus sensibles et impatiens entre aussitôt dans toutes les terres de son oncle (son beau frère) qu'il ravage jusques aux portes du château d'Alegre, et non content de ce, un jour qu'il est adverti que son oncle (beau-frère) était allé à la Chaise Dieu, il lui fit dresser une ambuscade sur son chemin, le fait prendre et emmener dans son château de Chalancon d'où peu après il le fit traduire dans son château de Tournon et de ce dans la maison des sieurs de Vivay (Vinay) au pays de Dauphiné, et le fit ainsi tant promener de maison en maison l'espace de huit mois entiers jusqu'à ce que l'envie eut pris au seigneur d'Alegre de recouvrer la liberté et pour ce faire de condescendre à un traité amiable qui lui fut fait en présence et de l'avis d'Amédée Dauphin, sgr de Rochefort, de Guérin sgr d'Apchier et de Messire Pierre de Cadelhac (Cardailhac) chanoine et prévôt de l'église des Bayons au domaine d'Elve, vicaire général de l'évêque du Puy qui, le jour de l'assemblée et d'accord, dit la messe au Mas appelé Pont de Vienne, et fit jurer et promettre aux parties sur le Saint Sacrement de l'autel, de ne contrevenir en aucune façon à leurs promesses de réconciliation.

« Voici la formule du serment inséré dans le contract de ce traité assez remarquable :

« *Ad honorem Dei omnipotentis qui bene non colitur sine pace juxta scripturam ubi : pax, est deus pax, missarum solemnina Sancti Spiritus devote in dicto loco audientes, ea propter praefatus Dominus de Alegro gratis liberaliter (...).*

« *Et etiam ibidem consecratum per dictum Dominum Vicarium Missam ibidem celebrantem ac etiam tactis manibus supra sanctis Dei Evangeliiis per quemlibet eorumdem (...).*

« *Non obstant cette réconciliation, notre seigneur de Chalancon ne laissa d'obtenir lettres d'abolition de toute cette sienne action et je trouve que pour ne faillir il en obtint quatre que nous avons en original :*

les premières sont du mois de juin 1360 de Louis duc de Bourbon, chambrier de France, gouverneur d'Auvergne, de Berre (Berry), de Maconnois ;

les secondes de Jean de France, comte de Poitou, depuis duc de Berry et d'Auvergne, du mois d'aoust suivant (1360);

les autres du roi Jean données à calais au mois d'octobre de la mesme année, confirmatives des premières du duc de Bourbon ;

et les dernières, du mesme roy de retour d'Angleterre à Paris (au Louvre) au mois de février (1361). »

1361. Ces lettres, notamment celles délivrées au Louvre en février 1361 par le roi Jean II dit Jean le Bon, de retour de son emprisonnement en Angleterre, nous donnent une vision bien plus équilibrée du conflit et des torts réciproques.
Ce qu'expose Georges Paul (NDBMA, p.37) :

« Il y est dit qu'en 1360 Armand d'Alegre, chevalier, escorté de ses gens et de complices a fait une « *incursion malveillante* » (une chevauchée) contre le château de *Chomelix le Bas*, dont Guillaume de Chalencon, chanoine du Puy et trésorier de l'église de Tournay avait l'usufruit. Chalencon se saisit de quelques uns des gens d'Alègre.

Ces lettres (A.N. JJ. 89, n° 571) sont publiées par D.D. Devic et Vaissète dans leur Histoire Générale du Languedoc, t. X, coll. 1255 et suite; et par Chabron dans ses Preuves de la maison de Polignac, t. II, p. 24-26.

Guillaume III neveu du chanoine, mène un raid vengeur à travers les terres d'Allègre vers le château dans l'intention de faire le plus possible de ravages.

On ne sait ce qui se passa jusqu'au vendredi avant la fête de Saint Georges.

Ce vendredi, avec plusieurs hommes d'armes et quelques seigneurs alliés à sa cause, Jacques Barbier, Philippe de Coulont dit Galamiche, les deux frères Guyot et Pierre de Crottes, Hugues d'Enraygues, Etienne de La Coste, Parpailhon de La Gourde, les frères Armandon et Parpailhon de L'Herm, Pelat de Meyronne, Pierre Parme de Langeac, Jacques fils de Jean du Prat dit Jacmilhe, Raymond sgr de Rammat, Hugues Tronchet, Guillaume III sgr de Chomelix tend une embuscade à Armand IV qui s'est rendu à La Chaise Dieu pour affaires, avec Eustache Duminiac (*Dunirahac*) et Jean de Veyre.

Lorsqu'ils reviennent vers Allègre à travers la forêt, ils tombent dans le piège de Guillaume de Chalencon.

Eustache de Duminiac est sévèrement blessé à l'épaule.

On laisse Jean de Veyre qui a supplié ses agresseurs, s'échapper.

Biens et chevaux sont partagés selon les usages des prises de butin et du rançonnement.

Armand IV est fait prisonnier par son beau frère, mené au château des Chalencon, sur les bords de l'Ance, puis de forteresse en forteresse pendant huit mois.

Enfin le duc de Normandie émet des lettres qui assignent Chalencon à comparaître. D'Alègre se disculpe. Le régent Charles le fait libérer sur la demande de ses gens.

Les deux seigneurs comparaissent pour leurs méfaits respectifs. Béraud II dauphin d'Auvergne met fin au différend.

Au sortir de ce procès, en 1361, Armand IV n'ayant plus de successeur malgré les enfants qu'il aurait eus d'Alix de Chalencon, déshérite la famille de son épouse.



Ecu des Saint-Nectaire.

Il y substitue les Saint Nectaire en la personne de Bertrand de St Nectaire, seigneur de Clavelier, tantôt surnommé *Tripied*, tantôt surnommé Tripier. Ce Bertrand est fils d'Odine d'Alegre, épouse de Casto IV de saint Nectaire et sœur d'Armand IV.

Il réserve à sa femme Alix de Chalencon, soeur de Guillaume, la jouissance sa vie durant du château d'Allègre.

Août 1361...

La baronnie d'Allègre, terre de poids non négligeable, va vivre une rupture de son histoire.

Le pays est lui-même en grand chambard.

On parvient de plus en plus à lire dans ces « Guerres de Cent Ans » ce qu'elles doivent aux ambitions des familles royales, à celles des seigneurs de haut rang, à celles des barons. Le peuple, lui, payant de son sang des combats desquels il n'avait aucune chance de tirer profit.

En y regardant de près, on peut légitimement se demander si ce n'était pas prévisible, voire souhaité. En effet les intervenants se sont déjà croisés en d'autres moments et ont pu se jauger... et se mettre en appétit...

**Vous lirez la fin dramatique de la vie d'Armand IV
et ce qu'il advint de la baronnie d'Allègre
dans le chapitre**

« D'un château l'autre... »



G Duflos. 2010.